



# La Gazette de HOUX

**OBJECTIF :  
ZERO PHYTO!**

*Changeons notre regard  
Acceptons la flore spontanée*

 **MOINS** de pesticides  
**PLUS** de vie



*Votre commune s'engage  
et gère cet espace sans  
pesticides*



<b>Editorial</b>	<b>2</b>	<b>Informations Municipales</b>	<b>7 à 9</b>
		Objectif ZERO Phyto	
<b>Vie locale</b>	<b>3</b>	<b>Informations Municipales</b>	<b>10</b>
14 JUILLET 2018		Barrière Déchets verts	
Nettoyage de l'agglo		Tout à l'égout	
		Sécurisation de l'entrée du bourg	
<b>Vie locale</b>	<b>4</b>	<b>Informations Municipales</b>	<b>11</b>
Visite de JP Gorges		L'essentiel des Conseils Municipaux	
Cérémonie du 8 mai		Hommage à Michel GASGNIER	
Oiseaux à l'école			
<b>Vie locale</b>	<b>5</b>	<b>Etat civil, Agenda, Numéros importants, Permanences de la Mairie</b>	<b>12</b>
Course cycliste du 1er Mai			
<b>Vie locale -Culture</b>	<b>6</b>		
Hommage à Tony Valentine			

## EDITORIAL



### *Carabistouilles ?*

*Nous avons tous entendu M le Président de la République certifier lors d'un Journal de 13 heures de TF1 qu "aucune collectivité territoriale ne verrait cette année ses dotations baisser".*

*Or quelques jours plus tard, M le Député KASPARIAN de passage à la mairie, venait nous annoncer que notre dotation de fonctionnement aller baisser de 25 %, soit environ 17 000 €. Cette diminution drastique s'ajoute à la réduction financière des dotations de plus de 40 000 € imposée à la commune depuis plusieurs années.*

*Un courrier sera adressée à Madame la Préfète pour exprimer notre désapprobation et pour demander une explication. Heureusement que la dotation de solidarité que Chartres Métropole nous alloue va compenser cette nouvelle baisse de nos ressources financières. Sans notre adhésion à l'agglomération chartraine, nous aurions été dans la difficulté.*

*Vous trouverez annexé à votre Gazette, un fascicule : « Bienvenue dans Chartres Métropole » spécialement adressé à l'ensemble des Houssoises et Houssois. Cette brochure vous informe sur les nombreux services que nous offre l'agglomération chartraine. Elle intègre également l'ensemble des contacts utiles : numéros de téléphone, adresses postales et liens divers. Ce document est à consulter absolument et à conserver.*

*Jean-François PICHERY  
Maire de Houx*

<b>REDACTEURS</b>	<b>DIRECTEUR DE PUBLICATION</b> : JF Pichery
JF Pichery, P. Roger, JL Fouquet,	<b>REALISATION</b> : JL Fouquet
<b>Nombre d'exemplaires</b> : 350	<b>EDITEUR</b> : Commune de HOUX

# VIE LOCALE



## Fête Nationale



**SAMEDI 14 JUILLET 2018 DE 15H00 À 18H00**

**SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE**

**AU PROGRAMME :**

- STRUCTURE GONFLABLE
- JEUX EN BOIS GÉANTS
- SCULPTURE SUR BALLONS



**UN GOÛTER SERA OFFERT (CRÊPE + BOISSON AU CHOIX)**



**VENEZ NOMBREUX**

## L'AGGLO FAIT SON NETTOYAGE DE PRINTEMPS

L'agglomération Chartres Métropole avait organisé pour le samedi 26 mai une opération « nettoyage de printemps ». Notre commune avait à cœur de participer à cette opération visant à débarrasser le village de déchets courants... voire insolites. Quelques personnes avaient répondu « présent » à cet appel et c'est dans la bonne humeur qu'elles ont arpenté la commune pour ramasser... de tout! L'action ne fut pas vaine et a parfois permis de trouver des objets surprenants! A l'issue de l'opération tous les participants se sont retrouvés à Bailleau l'Evêque pour découvrir des stands d'animation et de sensibilisation. Nul doute que l'opération sera renouvelée en 2019, avec, souhaitons le, des participants en plus grand nombre!



## VISITE DU PRESIDENT DE CHARTRES METROPOLE

Le 27 avril Houx a reçu la visite du Président de Chartres Métropole, Jean-Pierre Gorges. Accueilli dans la cadre de la Bergerie de l'Aqueduc par une partie de l'équipe municipale et l'ensemble du personnel communal il a pu échanger sur les problématiques, projets et aspirations de la commune.

Il a ensuite parcouru les équipements de la commune comme les ateliers municipaux, la salle socioculturelle, rencontré les membres de l'association de gymnastique avant de découvrir une partie de notre patrimoine, comme les bords de la Voise avec son lavoir et les ateliers de tissage Plasse Lecaisne.

Une matinée d'échanges et de découverte fort appréciée.



## CEREMONIE DU 8 MAI

Le mardi 8 mai s'est déroulée la traditionnelle cérémonie de commémoration de la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe. En présence des élus et de quelques habitants le Maire a déposé une gerbe devant le Monument aux Morts, pour un moment de recueillement et de souvenir de cette victoire contre les idéologies totalitaires et de tous ceux tombés lors de cette guerre dévastatrice.

Les participants ont ensuite été conviés en Mairie.



## QUAND LES OISEAUX DE PROIE S'INVITENT A L'ECOLE

Le 28 mai, après l'école, dans le cadre des TAP, Jean-Michel Capel, employé municipal, avait organisé, avec ses amis de l'Espace Rambouillet une animation spéciale avec présentation et démonstration de l'activité des rapaces.

Les fauconniers ont longuement expliqué les différentes sortes de rapaces, leur façon de vivre, de chasser, de jour et de nuit. A l'évidence les nombreuses questions et les échanges entre eux et les élèves ont montré l'intérêt que ces derniers portaient à cette présentation.

Après la théorie vint la pratique avec un long moment passé à montrer les techniques de vol, d'approche, de chasse des oiseaux qu'ils avaient amenés

spécialement à cette occasion, buses et petit-duc.

Cette expérience inédite, qui avait bénéficié d'une météo idéale, a obtenu le succès escompté et nul doute qu'elle aura donné envie d'en savoir plus en allant visiter l'Espace Rambouillet.

Il faut remercier les organisateurs pour leur initiative et le déroulement de ce moment privilégié.

Ce type d'activité est évidemment à renouveler!



## COURSE CYCLISTE le 1er MAI 2018

C'est sous un ciel débarrassé des intempéries de la veille que s'est déroulé le mardi 1er mai, avec un franc soleil propice à ce sport, la traditionnelle course cycliste organisée par l'ES Maintenon-Pierres. Les coureurs se sont affrontés toute la journée sur un circuit de 8,2 km entre les communes de Houx et Gas, départ et arrivée ayant lieu à la Mairie de Houx.

Les participants étaient nombreux et de bon niveau d'autant que cette compétition servait de support aux Championnats Départementaux. Le matin, à la fraîche, avait été réservé pour les cadettes ainsi que les jeunes et catégories D1/D2, D3/D4, l'après-midi voyant s'affronter les juniors et les 3ème catégorie.

Le sport et la convivialité furent au rendez-vous toute la journée et Houx fut mis à l'honneur avec la victoire, en catégorie D3/D4 d'un de ses habitants, Florian CHOJNOWSKI.

A l'année prochaine!



### LES CLASSEMENTS

**Cadettes** : 1. et championne d'Eure-et-Loir Victorine Chibois (AC Sud 28), 2. Coline Esteves (ESMP) ; **cadets** : 1. Antonio Penot (VS Cacién), 2. et champion départemental : Paul Ferré (ES Maintenon-Pierres), 3. Clément De Coster (CS Mairvilliers) ; **minimes filles** : 1. et championne départementale Laura Perthuis (ES Auneau) ; **minimes** : 1. Florian Linval (EC Aulnay), 2. Félix Tilly (EC du Houdannais), 4. et champion départemental : Volkwin Girot (AC Sud 28) ; **D3/D4** : 1. Florian Chojnowski (ES Maintenon-Pierres), 2. Léo Menuet (Sud de l'Eure), 3. et champion départemental D3 : Jean Marc Barboux (ESMP), 10. et champion départemental D4 Thierry Barbier (VS Chartrain) ; **D1/D2** : 1. Kévin Briand (Team 2 Méricourt), 2. et champion départemental D1 Christophe Coutanceau (AC Sud 28), 3. Raphaël Poisson (EC Montgeron Vigneux), 4. et champion départemental D2 Sébastien Renaux (ES Auneau) ; **3<sup>e</sup> catégorie/juniors** : 1. Norman Crochet Colin (Argenteuil, 3<sup>e</sup> cat.), 2. Quentin Forget (VC Montigny Bretonneux, junior), 3. Olivier Nari (VC Arpajon, 3<sup>e</sup> cat.), 4. Antoine Camus (Charvieu Chavagneux, 3<sup>e</sup> cat.), 5. Frédéric Havet (Les Win'Eure du rouloir, D1)... 12. et champion départemental 3<sup>e</sup> catégorie Denis Chopier (ES Auneau)... 27. et champion départemental juniors Léopold Andre (VS Chartrain).

## HOMMAGE A TONY VALENTINE

### HOUX & TONY

Houx, commune d'Eure et Loir entre la vallée de l'Eure et le plateau de la Beauce, est devenue une vraie ville d'artistes où il fait bon travailler et vivre.



Photo Bertrand LEROY

Plasse-Lecaisne, grand artiste lissier y vécut et y tissa avec sa famille durant de nombreuses années, et sa maison est toujours debout et habitée...et la maison de J.P. Lafont, artiste lyrique, à l'entrée du village où Tony Valentine a travaillé quand il est arrivé à Houx il y a presque cinquante ans... !! Mais son premier atelier était un garage prêté par l'ancien maire de Houx, Monsieur Guy!

Et enfin le véritable atelier de Tony Valentine, là- haut, dans l'ancienne école où la grande salle de classe lumineuse accueillit le travail d'un artiste peintre et sculpteur disparu depuis peu hélas. Mais ses œuvres sont toujours là et sa présence, immanente, aussi.

Né en Ecosse, où il fit ses débuts, en 1966 , à peine sorti de l'Ecole de Beaux Arts de Glasgow. Et puis, depuis 1968, la France avec Françoise, son épouse, professeur d'anglais au collège de Maintenon, et elle-même fille du peintre chartrain André Jean.

Houx, Tony y vint chaque jour, dans son atelier, peindre et sculpter des paysages/portraits ou des portraits/paysages dans une véritable recherche des matériaux : bois, toiles, papiers, racines etc..et des couleurs, de l'ombre puis de la lumière fulgurante régnant là- haut sur Houx.

Ce lieu lui permit une répétition presque obsessionnelle pour un artiste engagé dans une lutte avec la figure humaine sans idée de reproduction mais de vie, du sens de la vie dans ce lieu unique, l'ancienne école devenue atelier, immuable et éternel.

L' « Atelier » comme il disait était aussi le lieu de rencontres avec de grands écrivains comme R.Cousse, son voisin, d'autres artistes, des galeristes ,des conservateurs de musées français ou étrangers....

Actuellement un travail d'inventaire de son œuvre va être entrepris afin de la faire mieux connaître et rayonner sous le regard et l'écriture de Samuel Beckett qui ne le quittait jamais : la recherche de ce « je » ou de ce « moi » qui vit en chacun de nous et qu'il s'agit de chercher à identifier.

Tony rendra célèbre Houx , déjà souvent cité dans de nombreux catalogues d'expositions qu'il fit en France et à l'étranger.

Merci aux habitants qui le connaissaient tous et le saluaient à chacun de ses passages et à la commune qui sut l'accueillir.

TONY est à HOUX

Sylvie Douce de La Salle  
Conservateur en chef du Patrimoine



Photo Bertrand LEROY

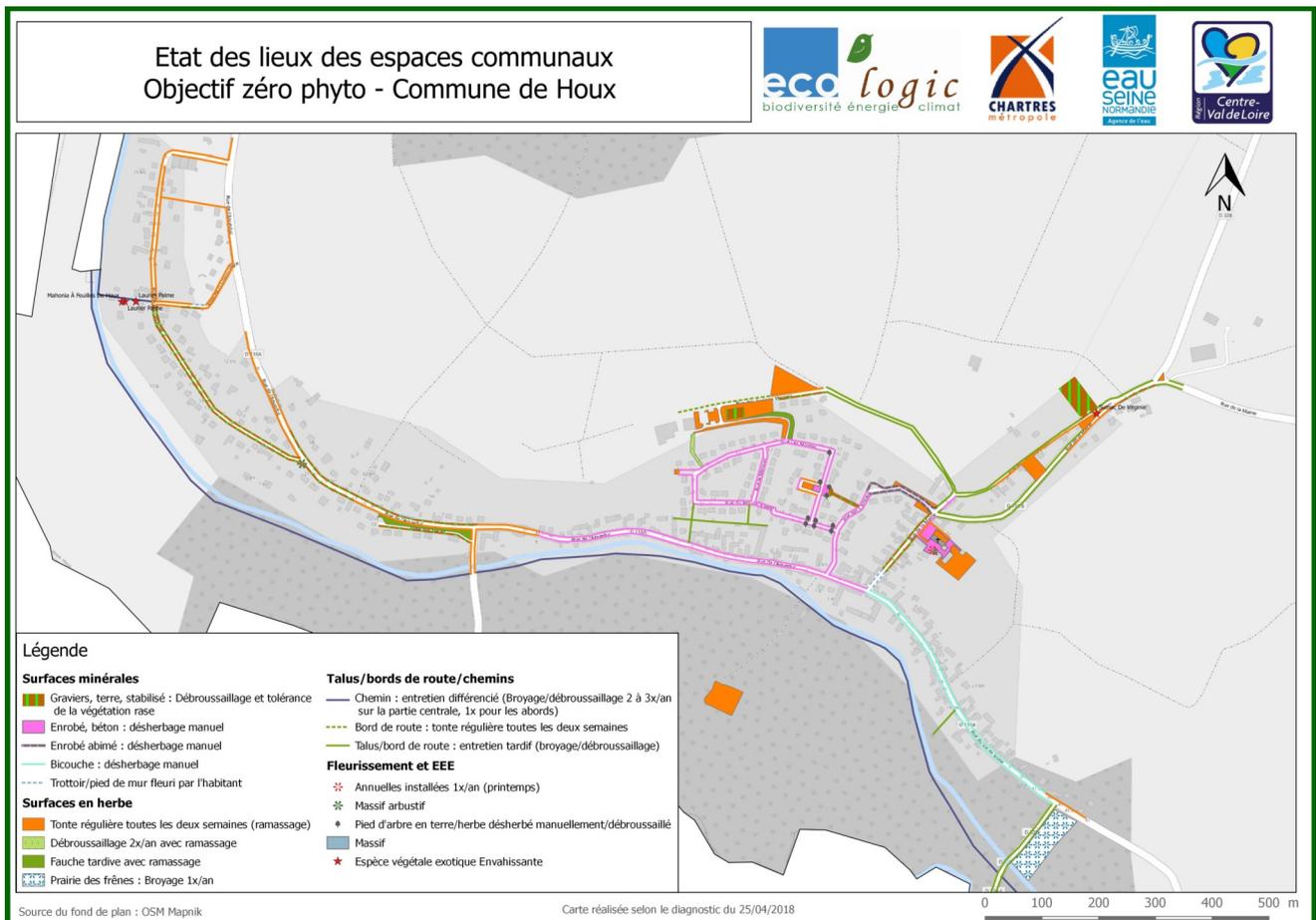
## HOUX : Objectif « zéro phyto »

La Commune de HOUX a, depuis le 25 mars 2016, à la demande du syndicat des eaux, pris pour objectif : le « Zéro phyto ».

Nous devons tous nous mobiliser pour mettre en œuvre des solutions alternatives sans pesticides. De quoi parle-t-on ? "Produits phytosanitaires", "pesticides" ou "produits phytopharmaceutiques", ils désignent des substances ou préparations utilisées contre tous les organismes nuisibles ou à prévenir leur action (fongicides contre les champignons, herbicides contre les "mauvaises herbes", insecticides/acaricides contre les insectes et acariens et rodenticides contre les rongeurs notamment).

Ce programme a pour but de **préserv**er notre santé, la ressource en eau, et s'inscrit dans une démarche plus large de **développement durable**.

Le « zéro-phyto » est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 pour les communes et plus généralement sur l'ensemble des espaces publics (2019 pour les particuliers), ce qui entraîne nécessairement une évolution paysagère de nos espaces. Nous vous rappelons par ailleurs que chacun doit assurer l'entretien du trottoir devant son domicile... mais sans produit phytosanitaire ! Encore, trop peu d'entre nous font preuve d'actes citoyens en entretenant régulièrement devant leur propriété soit leur trottoir ou leurs abords enherbés, qu'ils en soient remerciés ! Pour permettre de transmettre un environnement plus sain, nous devons tous participer à cet effort pour le bien commun. Cela vaut également chez chacun d'entre nous, dans nos cours et nos jardins. Même l'aspect des tontes trop courtes sera à proscrire, nous devons changer nos comportements et nous adapter à cet enjeu environnemental.



Aujourd'hui, notre commune s'est engagée dans une démarche « zéro phyto » et « gestion différenciée » des espaces communaux. En collaboration avec Chartres Métropole, nous avons par le biais d'un cabinet d'étude ECO'LogiC réalisé un état des lieux des espaces communaux et des solutions ont été proposées.

**Concrètement, qu'est-ce qui va changer ?** Pour limiter la pousse des adventices, des « herbes folles », différentes

techniques pourront être utilisées : la mise en place de paillages dans les massifs, l'installation de plantes « recouvrantes » (dites « couvre-sol »), le broissage mécanique des surfaces en enrobé, ou encore la végétalisation (enherbement, plantations de vivaces, etc.)... Autant de solutions que tout à chacun peut également utiliser dans son jardin ! Par ailleurs, pour libérer du temps nécessaire au désherbage mécanique par les agents, certains espaces vont être entretenus différemment : des herbes plus hautes, c'est aussi demain plus de biodiversité ! Nous travaillons dans le respect des usages de chaque espace...

***Pourquoi cette démarche au cœur de notre village ?*** Avec des routes et des trottoirs imperméabilisés, les produits phytosanitaires se retrouvent immanquablement dans les cours d'eau, et dans les nappes phréatiques qui sont aussi notre eau potable... Et éviter demain que les enfants ne se retrouvent en contact direct avec ce type de produits, aussi dilués soient-ils, est une simple question de bon sens !...

***Même le cimetière ?*** C'est un des endroits où chacun d'entre vous est particulièrement sensible à la présence « d'herbes folles »... Loin de vouloir manquer de soin pour ce lieu de recueillement, la commune souhaite là aussi éviter les traitements par des produits chimiques. Des travaux de restructuration des allées ont été votés et le département d'Eure et Loir vient de nous attribuer une subvention à cet égard. Une fois réalisée, nous aurons la possibilité de tester de nouvelles solutions pour parvenir à cet objectif « zéro phyto ».

***Et chez vous ?*** Vous aussi, dans votre jardin, nous vous invitons à penser autrement la présence de ces herbes que l'on dit « mauvaises »... et à contribuer ainsi à préserver un environnement de qualité pour nos enfants.

La commune de Houx va s'employer à anticiper pour l'entretien de ses espaces verts, l'usage de techniques alternatives avec la mise en place de paillage, le désherbage raisonné, une meilleure gestion des déchets et des consommations d'eau, réduction du nombre de tontes, création de réserves naturelles pour les insectes, utilisation d'engrais organiques et d'insectes auxiliaires pour détruire certains nuisibles. Enfin, trouver des solutions pour les voiries et surfaces minérales que nous avons l'habitude de voir sans mousse et sans brin d'herbe, mais aussi changer notre regard sur les mauvaises herbes.

***Risque pour la ressource en eau :*** la commune possède des zones humides en surface, notamment des cours d'eau qui la traversent (la Voise, le canal Louis XIV). Un ancien château d'eau est également présent, dans la rue du même nom. Cependant, dans la mesure où la commune n'utilise plus de pesticides pour l'entretien de ses espaces verts et minéraux (sauf cimetière en 2017, mais aucune application en 2018), l'impact sur la ressource en eau est donc faible. Il devait être potentiellement élevé lorsque les traitements chimiques étaient de rigueur sur la commune.

Même si la commune n'applique plus de pesticides, certains habitants en appliquent sur les voiries, dont des trottoirs et caniveaux imperméables. A la première pluie, ces produits, présents sur l'asphalte ou le béton, ruissellent et finissent dans les fossés voire les cours d'eau, contribuant à polluer la ressource en eau.

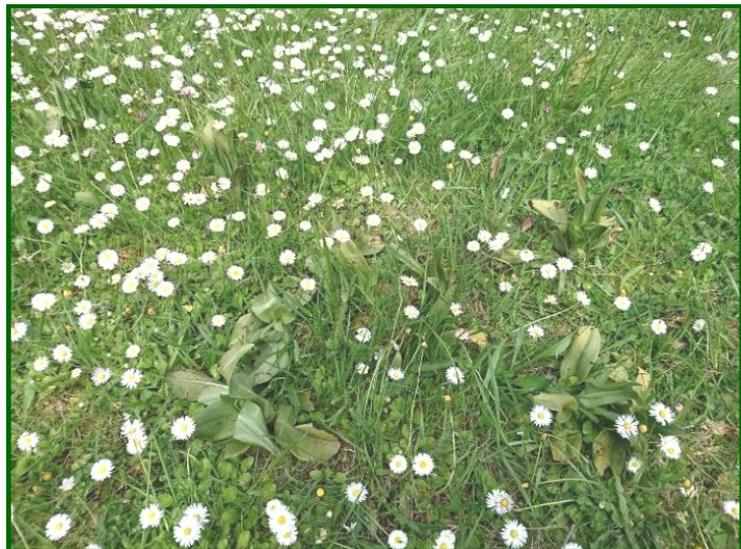
La commune de Houx a déjà engagé sa transition vers le zéro phyto depuis 2016. Seul le cimetière peut encore être entretenu chimiquement, mais aucun produit n'y a été appliqué en 2018. L'entretien chimique y était encore de rigueur en 2017. La végétation spontanée, l'herbe, tend à gagner du terrain. Ainsi, le cimetière devient de plus en plus vert, ce qui n'est pas forcément au goût de la population. Il en est de même pour les trottoirs, notamment ceux en graviers, terre ou bicouche et enrobé abîmé. Partout où elle en a la place, la végétation tend à s'installer.

Différentes solutions ont déjà été mises en œuvre et du matériel acquis et testé. Des réflexions sont en cours pour opter pour des outils complémentaires. Ainsi, l'approche curative n'est peut-être pas celle à envisager en premier lieu. L'acceptatif et le préventif se doivent eux aussi d'être réfléchis. Sauf pour le cimetière, où un réaménagement est prévu, l'ensemble des surfaces en graviers, terre, calcaire sont laissées à l'enherbement et gérées au besoin. Un rabattage de la végétation à la débroussailleuse, voire à la tondeuse permet de limiter la hauteur de celle-ci, ou de gérer son envahissement. Les interventions sont faibles, environ une fois tous les deux mois.

Le passage en zéro phyto, et les interventions qui se doivent d'être plus régulières engendrent une surcharge de travail pour les agents communaux. Un gain de temps se doit d'être envisagé. Peut-être pour permettre des passages plus réguliers sur certaines surfaces minérales, qui sont entretenues peu souvent (caniveaux, trottoirs en enrobé),

pour pouvoir intervenir sur d'autres espaces ou d'autres taches d'entretien qui sont délaissées.

Du temps d'intervention pourrait notamment être gagné sur la tonte. De nombreuses orchidées sont présentes sur les pelouses, talus et bords de route de la commune, qu'il nous faut préserver. Il en est de même pour la gestion des haies et massifs arbustifs, pour certains trop entretenus et de manière trop géométrique, au détriment de leur esthétique et leur vivacité sur le long terme. Le fleurissement est peu présent, et avec des annuelles à certains endroits, on pourrait lui faire aussi bénéficier d'une transition durable (pied d'arbre en terre par exemple). Les plantes couvre-sol seraient alors des alliés non négligeables, au même titre que les semis fleuris. Il faut cependant noter que certains habitants fleurissent les trottoirs, pieds de mur. Ce qui contribue à embellir certaines rues et à avoir un cadre de vie plus agréable.



Les motivations présentes, tant au niveau des élus, mais aussi des agents techniques rencontrés, de même que l'intérêt pour la protection de l'environnement et de la nature au sens large, vont permettre de poursuivre de manière progressive la démarche d'entretien écologique des espaces communaux engagée.

Perspectives : Cimetière. Favoriser l'enherbement des surfaces inutilisées et en terre (exemple : zones de vieilles tombes), utiliser des plantes couvre sol sur les endroits difficiles (exemple : entre-tombes). Orienter le réaménagement prévu pour faciliter l'entretien sans pesticides. Désherbage mécanique/manuel des surfaces en graviers devant rester minérales. Test d'une houe sur roue à envisager.

**Trottoirs et caniveaux en enrobé** : Adapter nos pratiques d'entretien. Assurer un désherbage mécanique. Prévoir l'achat d'outils complémentaires. Augmenter le nombre de passages de la balayeuse pour les caniveaux. Avoir une tolérance d'un enherbement des joints des pavés anciens (herbe rase) dans les caniveaux. Pour les trottoirs dégradés/bicouche : semis fleuris avec essences adaptées à la sécheresse, en pied de mur et trottoirs peu larges, non utilisés. Ainsi qu'une tolérance d'une flore spontanée contenue au besoin (débroussaillage : gestion à l'aide de la débroussailleuse à lames réciproques). Anticiper les critères de gestion sans pesticides dans les futurs aménagements ou réaménagements (notamment sur la rue de la Villeneuve qui doit être refaite en 2019). Installer des plantes couvre-sol et du paillage dans les massifs et dans différents endroits de la commune le nécessitant. Insister sur la taille douce et le port libre des arbustes et des haies.

**Surfaces en herbe** : il nous faut mieux cadrer l'entretien différencié des espaces en herbe. A prévoir des zones de fauche tardive. Il nous faut favoriser la préservation des orchidées et la recherche de la diversification de certaines espèces par la plantation.

**Estimation des besoins en matériel** : La commune de Houx souhaite avancer rapidement dans cette démarche, et notamment pouvoir déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Il faut cependant noter que les besoins listés ci-dessous sont estimatifs et de ce fait potentiellement évolutifs. Ainsi, pour donner suite au diagnostic des espaces, le matériel suivant serait à envisager : Un porte-outil avec brosse de désherbage pour l'entretien des trottoirs et surfaces en enrobé. L'outil serait utilisé au besoin en complément de la balayeuse, pour l'entretien des caniveaux ou une brosse de désherbage motorisée. Une houe sur roue pour l'entretien des zones en graviers (cimetière). Des plantes couvre-sol pour végétaliser des espaces difficiles. Un aspirateur de feuilles adaptable sur camion, dans le but d'utiliser les feuilles broyées en paillage. - Une épareuse pour la gestion des endroits difficiles (hauts de talus, certains abords de chemins, etc.), avec une utilisation dans le respect d'une gestion écologique.

## DEPOT DE DECHETS VERTS : UNE SITUATION DEVENUE INSUPPORTABLE

L'espace dédié aux déchets végétaux, installé à proximité de la station d'épuration, remplace les bacs à déchets végétaux que le SIRMATCOM, ex-syndicat en charge de la collecte des ordures ménagères avait décidé de ne pas renouveler. Il n'a donc vocation qu'à recevoir des déchets de tonte, feuilles mortes et tailles de haies et ceci en petite quantité, convoyé à cet endroit par des moyens exclusivement non motorisés et par des particuliers habitants le village. Par ailleurs, l'accès à l'espace de dépôt est prohibé pour les professionnels.



Depuis plusieurs mois, les dépôts s'amplifient de manière anarchique et au delà du raisonnable, sans se soucier des règles édictées. Nous trouvons régulièrement des souches, troncs d'arbre et branchages de grandes tailles qui n'ont rien à faire là et dont l'enlèvement peut difficilement être effectué par le prestataire. Le risque est donc grand de voir ce service disparaître si la municipalité n'agit pas.

En effet, des dépôts de cette nature doivent être obligatoirement conduits dans les déchetteries d'Harleville, Pierres ou Droue sur Drouette. Cela est gratuit pour les particuliers et sans limite de volumes, contrairement aux autres déchets. La municipalité a donc décidé de réguler le trafic sur le chemin des Quartiers qui mène vers la station d'épuration, par l'installation d'une barrière. Celle-ci n'autorisera le passage qu'aux propriétaires riverains du chemin, au service de l'assainissement et d'enlèvement des déchets et ne permettra l'accès qu'aux brouettes destinées au convoyage des petits déchets vert (tontes et petits branchages). En cas de difficultés, ne pas hésiter à contacter la Mairie ou les agents communaux.

## RAPPEL IMPORTANT : TOUT A L'EGOUT

Nous relevons trop fréquemment des lingettes jetées dans le tout à l'égout sur la Commune de Houx. Pour rappel, il est interdit de mettre dans le réseau d'assainissement des lingettes y compris celles qui sont dissoutes dans l'eau. Le service d'assainissement de Chartres Métropole est perturbé par l'apport important de lingettes. Nous trouvons même des lingettes jaunes de types industriels. Cet apport entraîne des dysfonctionnements sur les pompes de relevage et également sur le bon fonctionnement de la station d'épuration. Dans le cas où les lingettes se retrouvent encore dans les eaux usées, nous serions obligés de faire des tests d'impact pour déterminer l'origine de leur déversement.



Mes lingettes :  
Je les jette à la poubelle,  
pas aux toilettes !



## SECURISATION DE L'ENTREE DU BOURG

Le radar pédagogique placé Rue de l'Aqueduc, à l'extrémité du bourg vers Maintenon, a montré que les vitesses sont globalement excessives, voire complètement aberrantes.

Ces comportements sont le fait de résidents du village, en entrée et en sortie, mais aussi de personnes de passage, notamment d'engins lourds tels des semi-remorque ou des cars de lignes régulières. Outre le fait qu'ils sont une gêne constante pour les riverains, ils constituent surtout un danger pour toute personne empruntant cette voie, piéton ou cycliste.

Un rétrécissement a donc été aménagé, empêchant le croisement à cet endroit et induisant un ralentissement des véhicules. En fonction des résultats d'autres mesures pourront être envisagées.



## **L'essentiel des décisions du conseil municipal**

### **Séance du 27 avril 2018**

- Approbation du rapport d'évaluation de la Commission locale des charges transférées (CLECT) de Chartres Métropole afférent au transfert de la piscine des Vauroux de Mainvilliers de l'agglomération au syndicat intercommunal Mainvilliers-Lucé.
- Transmission à la préfecture par voie dématérialisée des actes administratifs communaux (délibérations et arrêtés municipaux) et documents comptables

### **Séance du 25 mai 2018**

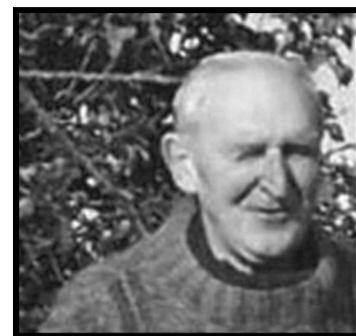
- Fixation des indemnités de fonction des élus (sans changement) – 31 % de l'indice 1015 de la fonction publique pour le maire – 8,25 % pour les adjoints
- Vidéo-surveillance : Installation ou remplacement de trois caméras (école, salle socioculturelle et atelier municipal)
- Entreprises Centre Alarme (7 151 € HT) et Maveril (405 € HT) – Subvention : 4.800 €
- Réalisation d'un plan topographique et des réseaux de la mairie et de l'école dans le cadre des travaux de réalisation d'une salle de conseil municipal à l'emplacement du préau (GEFA géomètres 1 170 € HT)
- Location de la salle socioculturelle : Fixation à 400 € de la caution pour le ménage
- Renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle socioculturelle au profit de l'association « Les Mystères de l'Ouest » (Dance country) les lundis soir de 19 h à 20 h (150 € annuels)
- Désignation du maire comme représentant légal auprès des douanes de la licence IV acquise par la commune suite à la liquidation judiciaire du bar-restaurant « Le Thier'val »

*Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus des séances du conseil municipal sur le site internet communal : [www.ville-houx.com / vie municipale / conseils municipaux](http://www.ville-houx.com/vie_municipale/conseils_municipaux)*

Je tiens à rendre hommage à Michel GASGNIER, qui a été Conseiller Municipal de Houx de 2008 à 2014. Il a été très assidu aux séances du Conseil et ses interventions étaient appréciées et très souvent pertinentes. Généralement sérieux, il s'avait également manier l'humour.

J'adresse à son épouse Nicole et à toute sa famille mes sincères condoléances.

Jean-François PICHÉRY  
Maire de Houx



## **Prochains Conseils Municipaux, en Mairie à 20h30**

⇒ **Vendredi 29 juin**

\* **Le calendrier des conseils pour 2018 est disponible sur le site Internet [www.ville-houx.com](http://www.ville-houx.com)**



## ETAT CIVIL

### Naissances :

23/04/2018 : JEAN-CHARLES Simon, Basile, Marc

21/05/2018 : ADAM Lise, Gabrielle, Véra



**TOUTES NOS FELICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS!!!**

### PACS :

09/02/2018 : M. Loïc, Henri, Hervé MORTELETTE et Mme Elodie, Ginette, Berthe GUEGAIN

**TOUTES NOS FELICITATIONS!!!**

### Décès:

02/04/2018 : M. VALENTINE Tony

07/05/2018 : M. GASGNIER Michel, Pierre

**TOUTES NOS CONDOLEANCES AUX FAMILLES ET AUX PROCHES**

## AGENDA

14 Juillet 2018

Fête Nationale devant la Mairie à 15h00

## TRAVAUX DE BEAUX JOURS

**RAPPEL :** Les travaux mécaniques en extérieur (débroussaillage, tonte, élagage, ponçage, perçage) sont autorisés suivant ces horaires, par arrêté préfectoral :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

## CHARTES METROPOLE - NUMEROS UTILES

Guichet unique / standard général

32/34 Bd Chasles à Chartres :

**02 37 23 40 00** ouverture du Lundi au Vendredi de 9 h à 17 h et le Samedi de 9 h à 12 h 30

Fontainier : **02 37 32 34 98**

CM'Eau : **02 34 43 90 22** (eau potable et assainissement) : toutes demandes des usagers

Agence commerciale CM Transports :

**02 37 36 26 98** : abonnements, carte jeune, informations

Déchets : numéro vert **0 800 22 20 36**

## Ouverture de la Mairie :

Du Lundi au Vendredi, de 9h à 12 h et de 14h à 17h sur rendez vous.

Les Mercredis de 14h à 19 h sans rendez-vous  
Pour contacter la Mairie :

☎ : **02 37 32 31 54** (aux heures d'ouverture).

☎ : **02 37 32 31 94**

OU

[www.ville-houx.com](http://www.ville-houx.com)

(formulaire de contact en page d'accueil)

Déposez toutes vos remarques ou suggestions

✉ Mairie de HOUX 10 rue de la Mairie  
28130 Houx